



QUOTIDIEN

Rouler à vélo, c'est bon pour la santé !

- > 5 bonnes raisons de pédaler
- > Deux habitants témoignent
- > Et le VAE ?

• LIRE P.18-19

ZFE pour les particuliers

Entrée en vigueur
le 1^{er} juillet dans
13 communes.
Le guide complet.

• LIRE P.13 À 15

Une nouvelle aide pour le solaire thermique

Rencontre avec
un bénéficiaire à Fontaine.

• LIRE P.7

La marque IsHere : 100 % produits locaux

Distribuée dans les magasins,
elle garantit des produits
100 % isérois de qualité.

• LIRE P.20



© Céline Motte / Grenoble Alpes Métropole

LA PHOTO LA PLUS LIKÉE SUR INSTAGRAM

Les toits de Grenoble et le massif de la Chartreuse vus du toit du nouveau siège de la Métropole, place André-Malraux. C'est ici, dans le quartier Hoche, qu'elle vous accueille désormais.

Rendez-vous sur : [Instagram.com/grenoblealpesmetropole](https://www.instagram.com/grenoblealpesmetropole)



© Clara Goubault / Grenoble Alpes Métropole

DIX ANS APRÈS SON OUVERTURE, LA FERME DES MAQUIS SE MET AU PHOTOVOLTAÏQUE

Soutenue par les communes de Gières, Saint-Martin d'Hères, Eybens, Poisat et la Métropole, la ferme des Maquis, qui fête ses dix ans cette année, a été équipée de deux centrales photovoltaïques dont une partie de la production sert pour sa propre consommation.

LES GRAVATS DE GRANDALPE TRANSFORMÉS EN « MARBRE »

Des élèves de l'école Jean-Paul Marat à Échirolles concassent des gravats d'un chantier de Grandalpe dans le cadre d'une démarche artistique baptisée « Marbre d'ici ». Porté par Stefan Shankland, ce projet vise à transformer des gravats, issus des démolitions, en un béton recyclé qui permet de réaliser des œuvres sous différentes formes : sol, mobilier urbain... Ces œuvres accompagneront les projets de transformation des espaces publics de Grandalpe.

marbredici.org



© Clara Goubault / Grenoble Alpes Métropole



LA Foudre s'abat sur le territoire

L'image est saisissante. Saisie par la webcam de la Bastille (installée par la Métropole et Grenoble Alpes Tourisme), un éclair impressionnant s'est abattu sur le territoire le 13 mars dernier, vers 22 heures – sans faire de dégât. Ce jour-là, les températures étaient montées jusqu'à 26°C provoquant des orages, accompagnés de fortes rafales de vent, dans toute la région.

grenoblealpesmetropole.fr/webcam

EN IMAGES



Grenoble-Vizille 2023, une édition haute en couleur

L'édition 2023 du Grenoble-Vizille a attiré plus de 3 300 participants. Avec des épreuves de 20 et 30 km en courant, et de 10, 15 et 21 km en marchant, il y en avait pour tous les goûts et tous les niveaux.

BRESSON
BRIÉ-ET-ANGONNES
CHAMP-SUR-DRAC
CHAMPAGNIER
CLAIX
CORENC
DOMÈNE
ÉCHIROLLES
EYBENS
FONTAINE
GIÈRES
GRENOBLE
HERBEYS
JARRIE
LA TRONCHE
LE FONTANIL-CORNILLON
LE GUA
LE PONT-DE-CLAIX
LE SAPPEY-EN-CHARTREUSE
MEYLAN
MIRIBEL-LANCHÂTRE
MONT-SAINT-MARTIN
MONTCHABUD
MURIANETTE
NOTRE-DAME-DE-COMMIERS
NOTRE-DAME-DE-MÉSAGE
NOYAREY
POISAT
PROVEYSIEUX
QUAIX-EN-CHARTREUSE
SAINT-BARTHÉLÉMY-DE-SÉCHILLENNE
SAINT-ÉGRÈVE
SAINT-GEORGES-DE-COMMIERS
SAINT-MARTIN-D'HÈRES
SAINT-MARTIN-LE-VINOUX
SAINT-PAUL-DE-VARCES
SAINT-PIERRE-DE-MÉSAGE
SARCENAS
SASSENAGE
SÉCHILLENNE
SEYSSINET-PARISSET
SEYSSINS
VARCES-ALLIÈRES-ET-RISSET
VAULNAVEYS-LE-BAS
VAULNAVEYS-LE-HAUT
VENON
VEUREY-VOROIZE
VIF
VIZILLE



© Grenoble Alpes Métropole / Lucas Frangella

Le mot de Christophe Ferrari

L'eau, véritable bien public

La Métropole grenobloise a la chance de disposer d'une eau de qualité exceptionnelle. Une richesse à protéger et à économiser. L'eau du robinet, bonne pour la santé, coûte entre 40 et 300 fois moins cher qu'une eau en bouteille. La boire, c'est aussi lutter à son niveau contre la prolifération des déchets plastiques : plus de 11 millions de bouteilles d'eau sont jetées chaque année sur notre territoire...

La Métropole agit résolument pour protéger cette ressource naturelle, dont la consommation est recommandée pour toute la famille, y compris les bébés, par le CHU Grenoble Alpes. Car 88 % de l'eau distribuée sur le territoire ne subit aucun traitement : c'est plus qu'hier, et ce sera encore davantage demain, grâce aux travaux en cours et à venir de la Métropole.

La ZFE ne sera pas une Zone à forte exclusion !

La Zone à faibles émissions est imposée par la loi Climat et Résilience. Pour fixer les modalités de sa mise en œuvre, la Métropole de Grenoble a pris le temps d'écouter. Elle a accueilli les avis et les craintes des citoyens et des territoires voisins ; elle a proposé une concertation volontaire à l'automne dernier, ceci avant la consultation réglementaire qui se terminera le 17 mai prochain. Cette écoute, ce dialogue sont indispensables et se poursuivront naturellement tout au long de la mise en œuvre de la ZFE.

Attentif aux conclusions de la concertation volontaire, lors de laquelle une ZFE non permanente et des souplesses ont été sollicitées, notamment pour les petits rouleurs, le conseil métropolitain vient de voter des mesures d'accompagnement parmi les plus ambitieuses des métropoles de France.

Christophe Ferrari,
président de la Métropole

Des aides pour ne laisser personne au bord du chemin

Des aides au changement de mobilité – pour le train, les transports en commun, le covoiturage, le vélo, l'auto-partage... – seront disponibles prochainement, avec des équivalents de gratuité sur trois ans. Des aides seront également apportées à ceux qui n'ont pas d'autre choix que d'utiliser leur voiture et d'en changer pour un véhicule à faibles émissions. Nous poursuivrons parallèlement les initiatives en faveur du développement des réseaux de transport en commun, des parkings-relais, des pistes cyclables sécurisées, etc. Le tout en concertation avec les communes.

Nous mettons et nous mettrons tous les moyens qu'il faut pour que personne ne soit laissé au bord du chemin avec l'instauration de la ZFE.

HOMMAGE

Claude Lorius s'est éteint



© Pascale Cholette / Grenoble Alpes Métropole

Le glaciologue Claude Lorius, pionnier de la climatologie, est mort le 21 mars dernier à l'âge de 91 ans. Bien connu à Grenoble où il mène une partie de ses recherches puis dirige le laboratoire de glaciologie de 1983 à 1988. Il est le premier scientifique à faire le lien entre les émissions de gaz à effet de serre et le réchauffement climatique. Cette découverte lui vaut de recevoir le prestigieux Blue Planet Prize, l'une des plus hautes distinctions mondiales en matière d'environnement. En 2015, la Métropole baptisait son hémicycle de son nom et recevait ce scientifique émérite.

EAU

Appel à projets solidarité internationale

Grenoble Alpes Métropole lance un programme de solidarité pour améliorer l'accès à l'eau ou à l'assainissement dans des pays défavorisés en la matière, sous forme d'un appel à projets s'adressant aux associations locales ou nationales. Chaque projet pourra recevoir une aide de 100 000€. Les projets doivent proposer des modalités de gestion publique, sans intervention d'un grand groupe privé, garantissant l'intérêt général et l'équité d'accès au service. Date limite des candidatures : 23 Juin 2023.

grenoblealpesmetropole.fr/appeleprojets



© Clara Goubault / Grenoble Alpes Métropole

AUTOPARTAGE

Citiz : 20 nouvelles stations

Le réseau d'autopartage Citiz ouvre 20 nouvelles stations à Grenoble, soit 70 emplacements au sol. La société, dont le Smmag est sociétaire, dispose désormais de 160 stations, comprenant entre 1 et 5 places, dans 15 communes de la Métropole, et propose environ 250 véhicules en autopartage. Si la très grande majorité sont des véhicules à carburant, le réseau compte aussi 12 voitures électriques – 5 autres devraient bientôt arriver.



© Lucas Frangella / Grenoble Alpes Métropole

alpes-loire.citiz.coop

CIRCUITS COURTS

Des champignons 100 % bio et locaux



© Clara Goubault / Grenoble Alpes Métropole

L'entreprise solidaire Champiloop, qui exploite déjà une champignonnière à Eybens, vient d'en inaugurer une seconde dans un ancien parking souterrain du quartier Renaudie à Saint-Martin-d'Hères. Ce nouveau site de 1 000 m² va permettre d'augmenter les capacités de production de champignons – en passant de 1,2 tonne à 3 tonnes par mois de pleurotes et shiitakes bio – et de relocaliser la production de substrats (matière organique sur laquelle poussent les champignons). La création de cette champignonnière urbaine, la plus grosse de la région, a été soutenue par de nombreux partenaires, dont la Métropole de Grenoble.

AIDE ALIMENTAIRE

Appel à bénévoles des associations



© Clara Goubault / Grenoble Alpes Métropole

Restos du Cœur, Banque Alimentaire, Secours Populaire... Les associations locales font face à une forte augmentation du nombre de bénéficiaires, notamment pour l'aide alimentaire. En cause, la hausse des coûts de l'énergie et de l'alimentation. « Le phénomène est violent. On enregistre près de 40% de bénéficiaires en plus sur un an dans l'agglomération grenobloise », témoigne Jean-Paul César, responsable départemental des Restos du Cœur. Même constat du côté du Secours Populaire d'Echirolles. Pour faire face à cette augmentation, les associations ont besoin de dons mais aussi de bras pour assurer la logistique (réception, livraison, préparation...). N'hésitez pas à les contacter.

ÉLECTRICITÉ

Boucl Energie sur la ZAE à Saint-Martin-d'Hères

C'est le plus important site de production et d'« autoconsommation d'électricité collective » en France. Lancé en octobre dernier, le projet Boucl Energie, à Saint-Martin-d'Hères, vise à installer environ 7 600 panneaux photovoltaïques dans la zone d'activité économique (ZAE) du Champ-Roman. Ces panneaux, installés sur les toitures et ombrières de parking, pourront couvrir 12 % des besoins en électricité de la ZAE.

JARDINAGE

Déchets verts : retour à la terre

Broyage, paillage, compostage, prairie fleurie... il existe des techniques de jardinage simples, économiques et écologiques – soutenues par la Métropole – qui permettent de réutiliser ses déchets de jardin et de préserver l'environnement.

Plutôt que d'apporter vos tontes de gazon, feuilles mortes et tailles de haies en déchèterie, il est possible de gagner du temps, de l'argent et de faire un geste pour l'environnement. Comment ? En les utilisant comme ressource dans votre jardin. Grâce au développement de cette logique vertueuse, la Métropole vise une réduction de 5 000 tonnes de déchets verts par an d'ici 2030 sur les 25 000 tonnes collectées en déchèterie chaque année. C'est une économie potentielle de plus de 300 000 euros pour la collectivité dans la gestion des déchets.

UN ENGRAIS NATUREL POUR LE SOL

Savez-vous par exemple que vous pouvez réutiliser la tonte de gazon en paillage aux

pieds de vos végétaux ? Ou alors utiliser la technique de la tonte dite « mulching », qui consiste à laisser l'herbe finement broyée sur place. Elle servira d'engrais naturel pour la pelouse et la protégera du dessèchement. Enfin, pourquoi ne pas laisser pousser certaines parties de votre pelouse ? Celles-ci deviendront des zones refuges pour la petite faune locale, utile au jardin.

DES IDÉES QUI FONT DU BIEN

Les tailles de branchages de moins de 1 cm de diamètre peuvent aussi être facilement broyées à la tondeuse et ajoutées au compost ou utilisées en paillage. Autre idée : la création d'une prairie fleurie – un mélange de différentes variétés de plantes à fleurs destiné à remplacer la pelouse – vous per-



50 kg de déchets verts brûlés à l'air libre émettent autant de particules fines qu'une voiture diesel récente qui parcourt 13 000 km. La pratique du brûlage à l'air libre est interdite et extrêmement polluante. En cas d'infraction, vous vous exposez à une contravention de 450 €.

mettra de diminuer les corvées de tonte. Enfin, pensez au compostage (le matériel est fourni gratuitement par la Métropole) pour préserver la qualité de votre sol, votre santé et réduire la pollution des eaux souterraines.



Retrouvez toutes les bonnes pratiques : grenoblealpesmetropole.fr/jardineraunaturel

Pourquoi opter pour le jardinage zéro déchet ?

- **Je gagne du temps :** moins de corvées de ramassage et de trajets en déchèterie.
- **Je gagne de l'argent :** zéro engrais à acheter et moins de trajets en voiture.
- **Je prends soin de mon jardin :** sol nourri naturellement, humidité préservée et biodiversité favorisée.
- **Je préserve l'environnement :** pas d'émissions de gaz à effet de serre liées aux transports.

La Métropole vous accompagne

Prêt de broyeur à végétaux dans plus d'une vingtaine de communes métropolitaines partenaires, ateliers de formation au compostage, lombricompostage et jardinage zéro déchets, mise à disposition de composteur... De nombreux dispositifs d'aide et d'accompagnement sont proposés gratuitement par la Métropole. **Renseignez-vous !**



ÉNERGIE

Nouveau dispositif de la Métropole



Serge Roni a pu économiser près de 16 000 euros grâce aux aides de la Métropole et de l'État pour l'installation des panneaux solaires. Installés sur le toit, ils chauffent l'eau du robinet et des radiateurs.

Après une expérimentation réussie en 2022, la Métropole lance sa nouvelle aide au solaire thermique. Rencontre avec l'un de ses bénéficiaires à Fontaine.

C'est une maison de ville à Fontaine comme il en existe des dizaines sur le territoire. Signes particuliers: des panneaux solaires thermiques sur le toit. Installés en septembre 2022, ils alimentent un système à base d'énergie solaire combiné à une chaudière à condensation. « *Mon premier objectif était de réduire mes factures, explique le propriétaire, Serge Roni. L'idée d'utiliser le soleil pour me chauffer me plaisait aussi.* »

UNE CHAUDIÈRE À GAZ TROP COÛTEUSE

Avant, cette grande maison de 200 m² était chauffée par une chaudière au gaz avec, à la clé, une facture mensuelle de 400 euros. Une charge trop importante pour Serge Roni qui a donc sauté le pas du solaire. Conseillé par l'Agence locale de l'énergie et du climat (l'Alec), il a d'abord bénéficié d'une assistance technique précieuse : « *Ils ont pris le temps de m'expliquer et de répondre à chacune de mes questions avec de vrais bons conseils à la clé : dans le choix du matériel mais aussi pour remplir les dossiers d'aides, les devis, les factures, etc.* »

UNE PRIME DE LA MÉTROPOLE

Serge Roni a bénéficié également de l'aide au solaire thermique expérimentée en 2022. Quand elle a été expérimentée, cette prime avait pour objectif – modeste – de soutenir 15 installations sur le territoire. L'idée était alors de mesurer la demande potentielle des ménages. Ce fut un vrai succès, puisque les 15 projets ont été sélectionnés en 3 mois.

DES ÉCONOMIES ÉNORMES

Le dispositif a été reconduit, et même amélioré, puisque l'aide s'élève désormais jusqu'à 2000 euros (lire encadré). Sans ces coups de pouce, Serge Roni le reconnaît : « *Je n'aurais pas remplacé mon installation* ». En cumulant l'aide métropolitaine, MaPrimeRénov et la valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE), son équipement lui a coûté seulement un peu plus de 2 000 euros – contre 18 000 euros au départ. « *En plus, avec la nouvelle installation, j'ai économisé 800 m³ de gaz cet hiver, soit environ 500 euros.* »

L'aide en pratique

La prime au solaire thermique est versée aux propriétaires de maisons individuelles situées dans l'une des 49 communes de la Métropole. Pour les foyers modestes et très modestes, l'aide est de 2 000 euros – pour un investissement moyen de 7 000 euros pour une installation d'eau chaude sanitaire solaire. Pour une installation d'eau chaude sanitaire solaire avec un investissement moyen de 7 000 euros, l'aide varie, selon les revenus, de 1 000 à 2 000 euros. Cette aide est cumulable avec MaPrimeRénov' de l'État et la valorisation des Certificats d'économie d'énergie (CEE) pouvant aller de 2 000 à 4 000 euros en fonction des niveaux de ressource.

Les dossiers de demande sont à déposer auprès de l'Alec.
Infos : 04 76 14 19 09
alec-grenoble.org

SOCIAL

Politique « Logement d'abord » : n'oublier personne



« On a l'impression de faire partie d'une équipe avec le travailleur social. On va ensemble affronter les démarches compliquées pour trouver un logement. »

Nicolas, 38 ans, bénéficiaire du « Logement d'abord »



« C'est un travail de suivi sur mesure. J'accompagne une quinzaine de ménages – des personnes seules et des familles à la rue ou en hébergement temporaire – pour qu'elles accèdent à un logement social, stable. Pendant 18 mois, nous nous voyons ou nous appelons au moins une fois par semaine. Je suis là à toutes les étapes pour poser les balises. Les personnes sont toujours très reconnaissantes, c'est un nouveau départ. »

Étienne, travailleur social « Logement d'abord » chez Grenoble Alpes Métropole



C'est ici le jour de la signature du bail pour cette personne accompagnée par une travailleuse sociale de la Métropole en mode « sur mesure », dans le cadre du « Logement d'abord ».

Le logement comme première étape pour se reconstruire. C'est le pari de la Métropole, engagée dans la politique Logement d'abord. Un suivi humain et des mesures fortes pour davantage de logement social.

Le parcours des personnes sans toit était jusque-là un escalier difficile à grimper. Pourtant, quitter la rue pour un logement stable est la première étape pour pouvoir se soigner, se reconstruire, puis aller vers l'emploi. C'est la logique du « logement d'abord », venue d'Europe du Nord, devenue cheval de bataille de la Métropole qui, en 2019, est retenue par l'État parmi 46 territoires français tests de la politique nationale « Logement d'abord ». Le contrat se poursuit jusqu'en 2027.

SUIVI SUR MESURE

La Métropole a notamment mis en place une plateforme de coordination avec les services sociaux, les bailleurs, le Département, les communes et les associations du mal-logement (le Groupement des possibles, Un Toit Pour Tous, etc.). Concrètement, comment cela se manifeste-t-il ? D'abord par un

travail d'accompagnement sur le terrain, pour identifier les personnes à la rue qui souhaiteraient trouver un logement. Puis, par un accompagnement « sur-mesure », pour les épauler en fonction de leur situation financière, psychologique, médicale et familiale. Pour cela, la Métropole mobilise huit salariés autour du « Logement d'abord », avec une aide financière de l'Etat.

TROUVER DES LOGEMENTS ABORDABLES

Au-delà du suivi humain, le défi est de proposer des logements à bas coût et proches des transports en commun, surtout des T1 et T2. Pour y parvenir, la Métropole multiplie les actions. Elle encourage la création de logements « très sociaux », c'est-à-dire ceux très subventionnés et avec un suivi spécifique des bailleurs sociaux. Elle appuie également les pensions de famille qui combinent

logements autonomes et temps d'animation communs. Sur le territoire, 200 personnes sont logées dans ces structures. Les propriétaires sont également incités à mettre en location leurs biens vacants à des loyers modérés via le dispositif « Louez plus facile ».

UN DISPOSITIF POUR LES 18-25 ANS

Les jeunes adultes qui ne touchent pas le RSA et sans domicile sont bénéficiaires du volet « Logement d'abord jeunes », comprenant un suivi vers l'emploi et une enveloppe de 500 euros par mois.

La politique Logement d'abord, c'est aussi « le maintien dans le logement » avec la prévention des expulsions, ou encore l'aide à la recherche d'un nouveau logement pour des personnes très précaires dont la situation a changé.

EN CHIFFRES

Chiffres 2021 – Grenoble Alpes Métropole

71%

des bénéficiaires « Logement d'abord » sont des personnes isolées

3860

logements sociaux spécifiques (foyer, résidence sociale, etc.)

4300

signatures de bail en logement social en 2022 (3 950 en 2021)



La SDCEM, ici sur la photo, a été la première à s'installer en 2019. Le projet de la Zac a nécessité près de dix ans de travaux.

ZAC DU SAUT DU MOINE

L'emploi industriel boosté

SteelHy et HRS ont rejoint la SDCEM et Aledia, installées sur la Zac du Saut du Moine, à Champagnier. À terme, la zone d'activités rassemblera près d'un millier d'emplois.

L'emploi industriel investit le sud grenoblois. Plus précisément la zone d'activité (Zac) du Saut du Moine à Champagnier qui accueille déjà plusieurs centaines de salariés. Des ingénieurs et des chefs d'opérations mais aussi des techniciens, des soudeurs, des tuyauteurs, des peintres ou encore des magasiniers travaillent déjà ici. D'autres vont les rejoindre. À terme, la Zac devrait réunir près d'un millier d'emplois.

10 ANS DE TRAVAUX POUR OUVRIR LE SITE

Le site était autrefois occupé par l'usine Polimeri, une usine chimique qui a fermé ses portes en 2006. Porté par la Métropole, avec l'aide de la Région Auvergne Rhône Alpes, du Département de l'Isère, le projet de la Zac a nécessité près de dix ans de travaux (notamment de dépollution) et coûté plus de 16 millions d'euros. Aujourd'hui, la zone accueille de nouvelles entreprises sur une vingtaine d'hectares.

PROCHE DES AXES DE DÉPLACEMENT

La SDCEM, une PME spécialisée dans les sectionneurs de moyenne et haute tension, a été la première à s'y installer en 2019.

« Pour nous, c'est un emplacement idéal », expliquait à l'époque Daniel Torrents, PDG de la société. Via la RN85 qui passe juste devant, la Zac du Saut du Moine est proche de l'A51, de l'A480 et de la RN87. En outre, le réseau Chronovélo arrivera devant la Zac avant la fin d'année et elle sera reliée de manière continue jusqu'au centre de Pont de Claix d'ici à l'été 2024.

500 SALARIÉS CHEZ ALEDIA

En 2021, la SDCEM a été rejointe par Aledia, spécialisée dans les microLEDs 3D, qui a fait construire 15 000 m² de bâtiments devant accueillir, à terme, 500 salariés. « Nous cherchions un emplacement pour notre usine et nous avons envisagé un site dans le sud de la France, se souvient

Nathalie Gambade, directrice financière de l'entreprise. *Mais l'écosystème grenoblois, c'est-à-dire la Métropole, la Région et le CEA, s'est mobilisé et nous a permis de nous installer à la Zac du Saut du Moine.* »

UNE FORTE COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE

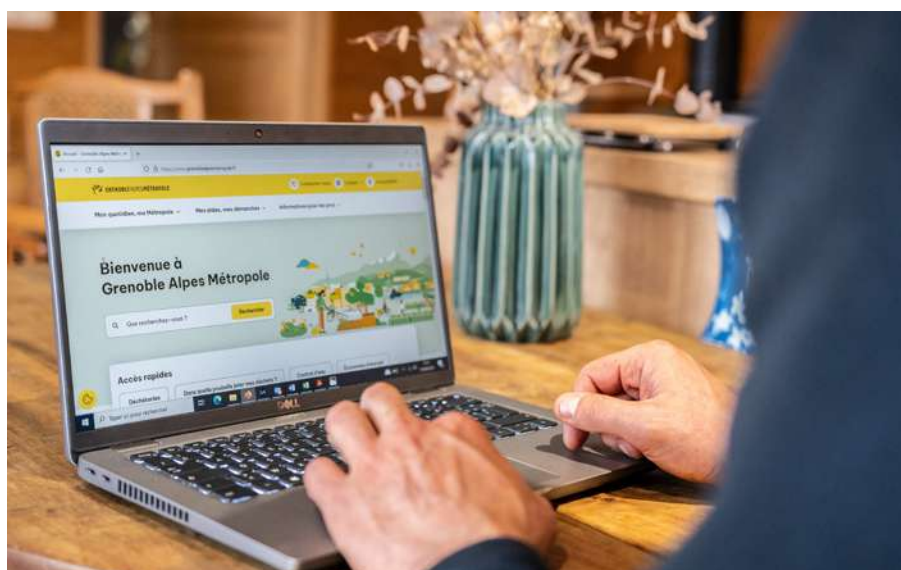
Deux autres entreprises ont suivi: SteelHy, spécialisée dans la chaudronnerie de précision, et HRS qui fabrique des stations de recharge hydrogène. Fondée en 2004 à Bresson, cette société a déménagé une première fois à Champ-sur-Drac avant de rejoindre Champagnier. « Nous avons un ancrage local très fort et nous souhaitons le maintenir, explique Hassen Rachedi, fondateur et PDG. C'est une région dynamique avec une forte communauté scientifique, ce qui facilite la recherche et développement mais aussi le recrutement. » L'entreprise, qui compte une centaine de salariés aujourd'hui, espère employer 160 personnes en 2025.

◆
« De la Zac au Pont-de-Claix à vélo »

SOBRIÉTÉ NUMÉRIQUE

Un site web pratique, accessible à tous et moins polluant

Le nouveau site web de Grenoble Alpes Métropole vient d'être récompensé pour sa démarche de conception innovante. Plus pratique, plus écologique et 100 % accessible.



© Clara Goubault / Grenoble Alpes Métropole

Le nouveau site web de la Métropole est le résultat d'une démarche impliquant habitants, professionnels, agents et médiateurs du numérique.

Ceux qui ont eu l'occasion de naviguer sur la nouvelle interface web de la Métropole ont pu remarquer le changement. Exit les images superflues, le trop-plein d'informations et de documents à télécharger. Grenoblealpesmetropole.fr arbore désormais un design sobre et se concentre sur l'information essentielle en s'adaptant aux nouvelles tendances du web.

UN NIVEAU RECORD D'ÉCOCONCEPTION

Au même titre que les autres appareils numériques, un site web, ça pollue. L'écoconception vise à réduire cet impact sur l'environnement par la mise en place de bonnes pratiques, telles que limiter la taille des images, choisir un hébergement responsable, réduire le nombre de fonctionnalités... Pour cela, la Métropole a sollicité l'accompagnement de GreenIT, un collectif d'experts reconnu au niveau mondial, dès le début du projet. « Notre accompa-

gnement à chaque étape a permis de mettre en œuvre un maximum de bonnes pratiques sans dégrader l'expérience des utilisateurs, explique Frédéric Bordage, fondateur du collectif. Ainsi, l'application de 73 bonnes pratiques a permis de diviser par deux l'impact du site sur l'environnement. »

UN SITE ACCESSIBLE À TOUS

Proposer de grossir la taille du texte et d'augmenter l'interlignage, veiller à la compatibilité du site avec les technologies d'assistance comme les lecteurs d'écran pour personnes malvoyantes, adapter les contenus... la volonté était aussi de faire en sorte que tous les citoyens, qu'ils soient ou non en situation de handicap, puissent accéder à l'information. C'est chose faite, puisque le site a été certifié « 100% accessible ». Un résultat qui est le fruit d'une démarche collective de construction avec des habitants, des professionnels, des agents et des média-

teurs du numérique. Une centaine de personnes mobilisées sur près de 25 ateliers. Une démarche possible grâce à l'appui financier du plan France Relance, de l'Etat, en complément des moyens de la Métropole. •



« Avec le lancement de ce nouveau site web écoconçu et par toutes les actions déjà engagées, la Métropole montre sa prise de conscience en matière de pollution numérique. La récente distinction « Territoire innovant » vient couronner un travail exemplaire. »

Florent CHOLAT, conseiller métropolitain délégué à l'innovation digitale

Un label d'argent

Le site web de la Métropole s'est vu décerner le label argent « Territoire Innovant 2023 » par les Interconnectés à Toulouse fin mars. Ce label récompense les collectivités mettant en œuvre des initiatives marquantes en termes d'usages ou de services numériques.



Soumia Houama, 52 ans

« Je suis déficiente visuelle et j'évalue l'accessibilité à l'aune des outils que j'utilise, à savoir des logiciels de synthèse vocale. Ce nouveau site est très bien fait ! La Métropole a fait un effort notable en termes d'accessibilité, mais aussi de clarté. Contrairement à d'autres sites institutionnels qui ont trop d'informations, sur celui-ci, on a envie de prospecter et de rechercher l'information. J'espère que cet exemple va essaimer. »

RISQUES INDUSTRIELS

Une pièce de confinement à la maison



© Clara Goubault / Grenoble Alpes Métropole

La Métropole a accompagné cette famille pour rendre « confinable » une pièce, obligation de l'État en zone « Seveso seuil haut ». Ici, la chambre a été choisie, avec des seuils rabattables autour des portes.

La Métropole accompagne les propriétaires de logements en zones sensibles, obligés de sécuriser une pièce en cas d'incident.

Ils ont chez eux une « pièce de confinement » où se replier en cas de catastrophe industrielle. C'est à peine visible, de quoi limiter l'entrée de l'air extérieur le long des portes et des fenêtres, de quoi éteindre la VMC, en cas de besoin, si l'air devenait toxique. Ils font partie des personnes qui vivent près d'un site industriel classé « Seveso seuil haut », tenus par la loi, depuis 2003, de mettre leurs logements en conformité.

C'est une mesure inscrite dans le Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) – qui concerne trois communes sur le territoire métropolitain – Jarrie, Domène et le Pont-de-Claix.

SÉCUR'HABITAT, UN DISPOSITIF GRATUIT

Pour accompagner les propriétaires dans ces menus travaux obligatoires, la Métropole a mis en place le dispositif Sécur'Habitat. Il s'agit de faciliter les démarches du propriétaire, du diagnostic jusqu'à la fin des aménagements, assez brefs. Un contact est établi avec un expert dédié, joignable facilement par mail ou au téléphone, qui conseille sur les démarches et les artisans à faire intervenir. Car trois installations sont obligatoires :

une porte avec seuil étanche rabattable, un interrupteur de VMC et des systèmes d'aération obturable.

PRISE EN CHARGE À 100 %

Le dispositif Sécur'Habitat accompagne également les propriétaires pour l'obtention de financements. En cumulant un financement direct de l'Etat de 60 % et un crédit d'impôt de 40 %, les coûts du diagnostic et des travaux sont couverts à 100 %. De quoi envisager cette mise aux normes en toute sérénité.

« J'ai appris l'existence des PPRT par la mairie. J'ai contacté le prestataire de la Métropole et j'ai dit "banco". En fait, il s'agit de sécuriser une "pièce de confinement" ; mais attention : visuellement, la pièce n'a rien de changé ! Pour ma part, j'ai choisi une chambre. Après le diagnostic, on a placé un seuil rabattable sous ma porte et on a posé de la mousse autour. La fenêtre a été recadrée et isolée ; et les prises ont elles aussi été isolées. »
Jean-Claude Ogier – propriétaire à Pont-de-Claix

Plan Climat Air Énergie : huit nouvelles communes

Huit nouvelles communes (Champ-sur-Drac, Jarrie, Fontaine, Seyssins, St-Égrève, Eybens, Claix et Proveysieux) ont signé le Plan Climat Air Énergie métropolitain (PCAEM) par lequel elles s'engagent à mener des actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, améliorer la qualité de l'air... Ce Plan s'applique désormais à 25 communes, soit 408 000 habitants de la Métropole.



Chauffage au bois : ce qui change

Depuis le 1^{er} avril, les ménages installés dans la métropole souhaitant acquérir un appareil de chauffage au bois pour leur logement, doivent obligatoirement installer un appareil labellisé flamme verte, moins polluant. Afin de les aider à changer leur ancien appareil, la Métropole propose jusqu'à 2 000 euros d'aides avec la Prime Air Bois (sous conditions).

grenoblealpesmetropole.fr/primeairbois

ZAC des Peupliers : locaux disponibles

La Métropole a terminé la réhabilitation de 3 000 m² de locaux dans la zone d'activités des Peupliers à Grenoble. Le nouvel ensemble, qui s'adresse aux TPE et PME, comprend un hôtel d'activités et des ateliers artisanaux.

Plus d'infos : direction du développement économique de la Métropole au 07 87 33 01 16.

TRAVAUX

Comment on soutient les commerces



© Clara Goubault / Grenoble Alpes Métropole

De la rénovation extérieure du local aux aménagements intérieurs en passant par les travaux d'économies d'énergie... chaque année, la Métropole accompagne financièrement les commerçants et artisans du territoire dans leurs projets d'investissement.

600 COMMERCES CONCERNÉS

Sur les 3 dernières années (2020-2022), près de 600 commerces ont bénéficié de ces aides pour un montant total de plus de 3 millions d'euros. Pour chaque projet, la subvention varie entre 30 % et 50 % du montant total des travaux avec un plafond à 10 000 euros. Une somme dont a bénéficié David Stacchetti, dans le cadre de la rénovation de sa boulangerie Les délices de Lucas qui a ouvert ses portes à Noyarey au printemps 2022 : « Quand j'ai acquis la boulangerie, il y avait tout à refaire. On a remplacé l'ensemble des machines, refait

les murs et les sols, changé la vitrine... Aujourd'hui, c'est neuf, c'est propre et les clients apprécient. »

NOUVEAUX COUPS DE POUCE

En décembre dernier, le conseil métropolitain a décidé de majorer automatiquement la subvention à 50 % en cas de mise en place du tri des déchets au sein du point de vente, d'acquisition d'équipements professionnels permettant de réaliser des économies d'énergie (four, armoires réfrigérées avec porte, pompes à chaleur...) ou dans le cas où l'entreprise est située dans une zone de travaux depuis plus de quatre mois.

Vous êtes une entreprise commerciale, artisanale ou de services située dans la Métropole et vous souhaitez réaliser des travaux dans votre commerce ?

grenoblealpesmetropole.fr/commerces

Grâce aux aides de la Métropole, David Stacchetti, propriétaire de la boulangerie Les délices de Lucas à Noyarey, a refait l'aménagement intérieur de son commerce.

ENGAGEMENT

La Métropole achète responsable

Pour ses camions poubelles, ses ordinateurs ou les services qu'elle paie, la Métropole s'engage à consommer avec bon sens et responsabilité.

Avec plus de 200 millions d'euros d'achats chaque année de produits et de services aussi variés que des véhicules techniques, des ordinateurs ou des prestations d'entretien, Grenoble Alpes Métropole franchit allègrement le seuil fixé par l'État pour le côté « responsable » des achats des collectivités.

Elle a mis en place un Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (Spaser) sur la période 2022/2026 en définissant des engagements autour des trois piliers du développement durable : l'environnemental, le

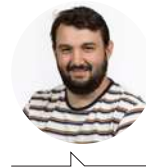
social et l'économique. Ce plan oriente la collectivité vers un comportement toujours plus sobre et responsable.

100% DES MARCHÉS « VERTS »

La Métropole s'est donné pour objectif que 100 % de ses marchés comportent des dispositions environnementales d'ici à 2025. D'autre part, dans ses appels d'offres, le recours aux « clauses sociales » sera accru pour favoriser l'emploi de personnes en insertion ou éloignées du marché du travail, et augmenter les effectifs féminins. Enfin, elle prévoit de développer la part des achats confiés aux petites et moyennes entreprises locales.



© Guillaume Rossetti / Grenoble Alpes Métropole



« Cette feuille de route impulse une véritable dynamique auprès de l'écosystème métropolitain – acteurs publics, tissu associatif et opérateurs économiques –, pour une meilleure prise en compte des enjeux de la transition écologique et solidaire dans les achats. »

Jérôme RUBES, conseiller métropolitain délégué à la commande publique

QUALITÉ DE L'AIR

Le guide pratique de la « Zone à faibles émissions »

Rendue obligatoire par la loi « Climat et résilience », la Zone à faibles émissions (ZFE) métropolitaine entrera en vigueur le 1^{er} juillet dans 13 communes de l'agglomération. Son objectif est de limiter progressivement la circulation des véhicules les plus anciens et les plus polluants pour améliorer la qualité de l'air. Une dernière étape de consultation du public a lieu jusqu'au 17 mai. Comment cela va marcher ? Qui est concerné ? Que propose la Métropole comme mesures d'accompagnement ? Suivez le guide.

Le calendrier

- > **Le 1^{er} juillet 2023** > les voitures et les deux-roues motorisés classés Crit'Air 5 (diesel d'avant 2001 et essence d'avant 1997) ne pourront plus circuler sur le territoire de la ZFE (dans certains créneaux horaires). Environ 5 200 véhicules seront concernés (soit 2 % du total recensés sur le territoire métropolitain).
- > **Le 1^{er} janvier 2024** > les véhicules avec la vignette Crit'Air 4 interdits à la circulation.
- > **Le 1^{er} janvier 2025** > les véhicules Crit'Air 3 interdits.
- > **À l'horizon 2030** > les voitures diesel Crit'Air 2 interdites.



© Clara Goubault / Grenoble Alpes Métropole



© Clara Goubault / Grenoble Alpes Métropole

La ZFE pour les particuliers vient compléter le dispositif de ZFE existant depuis 2019 pour les véhicules utilitaires et les poids lourds.

13 communes

La ZFE concerne 13 communes de la Métropole : Échirolles, Eybens, Fontaine, Gières, Grenoble, La Tronche, Le Pont-de-Claix, Meylan, Saint-Égrève, Saint-Martin-d'Hères, Saint-Martin-Le-Vinoux, Seyssinet-Pariset et Seyssins. Ces 13 communes, qui rassemblent 78 % de la population métropolitaine et 87 % de ses emplois, voient passer 90 % des déplacements en lien avec le périmètre métropolitain.

Elle est désormais indispensable : comment obtenir ma vignette Crit'Air ?

Le certificat Qualité de l'Air, appelé aussi vignette Crit'Air, permet de classer les véhicules en fonction de leurs émissions en particules fines et oxydes d'azote. Elle est désormais obligatoire pour circuler dans toutes les ZFE de France et doit être collée sur le pare-brise du véhicule, sous peine d'une amende pouvant aller de 68 à 450 euros.

Pour se procurer cette vignette, rendez-vous sur le site : certificat-air.gouv.fr

Les modalités de la ZFE soumises à concertation

Fin 2022, une première concertation publique a permis d'entendre les doutes et les attentes des métropolitains.

Face aux enjeux sociaux et économiques, la Métropole a souhaité que certaines modalités de fonctionnement de la ZFE fassent l'objet d'une concertation (horaires, voies exemptées, dérogations...). Cette concertation volontaire a eu lieu d'octobre à décembre 2022. Plus de 3 000 métropolitains ont pris part aux échanges. Il est ressorti de ce grand débat que les habitants connaissent mal ce dispositif, le jugent pour beaucoup inadapté et attendent de la souplesse, afin notamment d'en limiter l'impact social.

Jusqu'au 17 mai, une consultation volontaire pour fixer les modalités de la ZFE

Suite à la première concertation de fin 2022, la Métropole et les communes ont élaboré des propositions de modalités d'application prenant en compte les avis exprimés. Ce sont ces modalités qui sont désormais soumises à un deuxième avis. À l'issue de cette consultation, la Métropole prendra en compte cette seconde expression citoyenne, avant de prendre un arrêté de mise en application au 1^{er} juillet.



Infos et avis à déposer au siège de la Métropole (1 place André-Malraux – Grenoble) ou en ligne : metropoleparticipative.fr

1^{ère} modalité proposée : UNE ZFE NON PERMANENTE

La ZFE métropolitaine sera non permanente, c'est-à-dire qu'elle s'appliquera du lundi au vendredi de 7 heures à 19 heures. Il sera donc possible de circuler à l'intérieur de la ZFE le soir, le week-end et les jours fériés. Cette modalité a été appuyée par 73 % des personnes qui se sont exprimées sur la plateforme participative.

2^e modalité proposée : DES AXES EXEMPTÉS

Afin de maintenir l'accès au cœur urbain de la Métropole et ne pas imposer d'itinéraires rallongés, certaines voies seront exemptées (en permanence) comme les voies rapides urbaines : A480, A41, N87... Les voies d'accès à des parkings-relais ou des pôles d'échanges ne seront pas non plus concernées par la ZFE, ainsi que les voies d'accès aux massifs (Vercors, Chartreuse et Belledone) et aux CHU nord et sud.

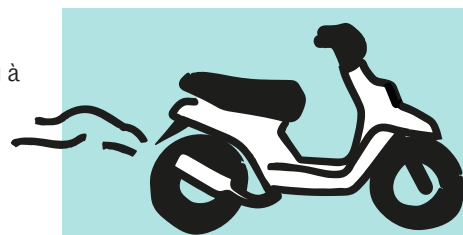
3^e modalité proposée : LES DÉROGATIONS

La ZFE sera ouverte aux « petits rouleurs », c'est-à-dire ceux qui roulent moins de 5 000 km par an. Pour obtenir cette dérogation, il faut être titulaire d'une assurance « petit rouleur » attribuée par certaines compagnies d'assurance ou attester de ce faible kilométrage grâce aux contrôles techniques.

Un « Pass 12 jours » sera disponible pour tout le monde, quel que soit le motif de déplacement.

- Il existera aussi des dérogations :
 - pour un rendez-vous en clinique ou à l'hôpital ;
 - pour les travailleurs en horaires décalés ;
 - pour les habitants de la ZFE travaillant hors de la ZFE et ne disposant pas d'une offre de transports en commun sur le trajet domicile-travail ;
 - pour les véhicules des associations de bienfaisance ou reconnues d'utilité publique ;
 - pour les entreprises en difficulté.

Des axes exemptés



ET LES DEUX-ROUES À MOTEUR ?

La ZFE concernera aussi les deux-roues à moteur. Cette mesure était demandée par 75 % des citoyens lors de la concertation de 2022 pour des raisons d'équité.

Un dispositif d'accompagnement

La Métropole, le Smmag et M-Tag mettront en place un dispositif de conseil et d'aides financières, avec une attention particulière aux foyers les plus modestes. Les aides financières seront allouées selon leurs conditions de ressources, afin d'accompagner les ménages concernés par l'interdiction de leur véhicule.

Pour obtenir ces aides, la Métropole et ses partenaires ont imaginé quatre « parcours d'aides » en fonction du

véhicule concerné, des ressources de l'utilisateur, des parcours qu'il emprunte, etc.

L'objectif est d'inciter les propriétaires à se reporter vers les offres de mobilité et de transports en commun plutôt que de remplacer leur véhicule. Les usagers pourront prendre rendez-vous à partir de juin au « conseil en mobilité. »

Les aides seront disponibles à partir de septembre.

Un « rendez-vous mobilité » et 4 parcours d'aides

Les usagers concernés par l'interdiction de circuler devront d'abord prendre rendez-vous pour un entretien individualisé avec un « conseiller mobilité » de M-Tag. En fonction de leur situation, ils seront orientés vers l'un des quatre parcours d'aide.

1^{er} parcours

Le foyer décide de se séparer de son véhicule. Il lui est alors proposé une carte prépayée de 1 000 euros par an pour accéder gratuitement à toute l'offre de mobilité du territoire : M-Tag, Citiz, M-Vélo+, TER, cars Région... L'aide sera renouvelable deux fois (trois ans en tout).

véhicule, il bascule dans le 1^{er} parcours et bénéficie de la carte prépayée pour les deux années suivantes.

3^e parcours

Le foyer conserve son véhicule et bénéficie de la carte prépayée pendant un an. S'il décide de conserver son véhicule, l'aide s'arrête.

2^e parcours

Le foyer décide de garder son véhicule. Il lui est proposé la carte prépayée de 1 000 euros par an, mais valable uniquement sur le réseau M-Tag et les services Mvélo+ pour une durée d'un an. À l'issue de cette première année, si le foyer décide de se séparer de son

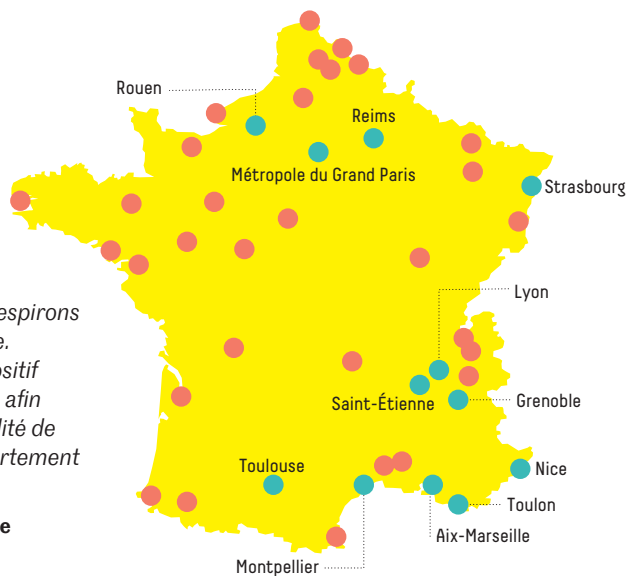
4^e parcours

Si le foyer se débarrasse de son véhicule et en achète un nouveau, il bénéficie d'une aide au renouvellement pour l'achat d'un véhicule Crit'Air 0 ou 1. Cette aide sera comprise entre 2 500 et 3 500 euros selon les niveaux de revenu et sera cumulable avec les aides de l'État.



« La qualité de l'air que nous respirons est un enjeu de santé publique. La ZFE sera flexible et le dispositif d'accompagnement vertueux, afin d'allier amélioration de la qualité de l'air et changement de comportement en matière de mobilités. »

Cécile CENATIEMPO, conseillère métropolitaine déléguée à la qualité de l'air



Les ZFE en France

- ZFE 2023
- ZFE 2025

44% d'oxydes d'azote en moins

émis par les voitures et les deux-roues à moteur avec la mise en place de la ZFE d'ici 2025. Et aussi une baisse de 13 % de CO₂ émis.

AGENDA

ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Le féminisme fait le printemps

Du 27 avril au 6 juillet au siège de la Métropole, 1 place André-Malraux à Grenoble



La Métropole lance un cycle de quatre conférences-débats avec des personnalités inspirantes pour mettre en lumière certains enjeux des luttes féministes. Ces conférences sont organisées en partenariat avec la librairie Arthaud et ouvertes au grand public sans inscription (27 avril, 1^{er} juin, 15 juin et le 6 juillet à 18 h 30). Entrée gratuite et sans réservation

maisonegalitefemmeshommes.fr

THÉÂTRE

Regards croisés

Du 4 au 14 mai à Gières, Le Gua, Le Pont-de-Claix et Grenoble

Le festival des nouvelles écritures théâtrales, Regards croisés, est de retour à Grenoble avec comme thématique « Écrire le réel ? ». Au programme notamment : des lectures de pièces d'auteurs et autrices de France, Belgique, Italie, Allemagne, Suède, Islande, Ukraine et Afghanistan.

troisiembureau.com

SAVEURS

Printemps des marchés

Du 3 au 18 juin

Pendant deux semaines, les marchés s'animent sur tout le territoire. Au programme, dégustations, jeux-concours, animations musicales, ateliers...

grenoblealpesmetropole.fr/printempsdesmarches

PORTES OUVERTES

Centre de tri des déchets

Samedi 13 mai à La Tronche

Vous vous êtes toujours demandé ce que deviennent vos déchets une fois dans les poubelles? Venez le découvrir à l'occasion d'une visite gratuite du centre de tri des déchets Athanor. Ouvert à tous (dès 8 ans), gratuit et sur inscription

grenoblealpesmetropole.fr/visiterathanor

RANDONNÉES

Métrorando

Dimanche 14 mai à Claix

La prochaine Métrorando est organisée le dimanche 14 mai, à partir de 8 heures, au départ du parc de la Bâtie à Claix. Trois circuits de niveaux différents (facile, normal et expert) sont proposés sur les communes de Claix, Seyssins et Varcès-Allières-et-Risset.

Inscription obligatoire : grenoblealpesmetropole.fr/sentiers

DÉCOUVERTE

Demain, un Grand parc des boucles de l'Isère?

Samedi 13 mai
Départ entre 10 h et 14 h du Domaine universitaire.



À pied, à vélo ou en canoë... partez à la découverte des boucles de l'Isère et de ses milieux naturels et urbains, repérez les sites remarquables pour réfléchir à un parc d'échelle métropolitaine sur cinq communes (Gières, Grenoble, La Tronche, Saint-Martin-d'Hères et Meylan).

Inscriptions : grenoblealpesmetropole.fr/bouclesisere

LOISIRS

Bois français

Ouverture de la baignade le 17 mai



La base de baignade du Bois français ouvre ses portes du 17 mai au 3 septembre, tous les jours de 10 h à 20 h. Située à 15 minutes de Grenoble, l'espace naturel métropolitain propose un espace de baignade surveillé, des jeux pour enfants, un restaurant, des activités nautiques et sportives...

grenoblealpesmetropole.fr/boisfrançais

SUR LES MURS

Street Art Fest

Du 26 mai au 2 juillet dans la Métropole



Le plus grand festival français de street art revient pour une 9^e édition avec plus d'un mois de créations, d'expositions, de visites, d'ateliers et de conférences.

streetartfest.org

ENTREPRENEURIAT

Je crée ma boîte

Mardi 6 juin de 12h30 à 18h au Prisme à Seyssins

Futurs créateurs d'entreprise, rendez-vous le 6 juin pour trouver toute l'information nécessaire à la création de votre activité et échanger sur votre projet avec des professionnels. Au programme, conférences, ateliers, rendez-vous individuels avec les professionnels et concours d'idées de création d'entreprise.

INFOS PRATIQUES

MOBILITÉ



▪ Agences M

Conseils, vente de tickets bus et tram, horaires, abonnements...

51 avenue Alsace-Lorraine, Grand'Place
15 boulevard Joseph-Vallier (Grenoble)
431 avenue Ambroise-Croizat (Crolles)

▪ Relais TAG du Campus

Horaires, trafic, abonnements et recharge

442 avenue de la Bibliothèque, St-Martin-d'Hères
www.mobilites-m.fr

▪ Agences M Vélo +

Location de vélos courte ou longue durée

Deux agences : parvis de la gare (Grenoble) et campus (Saint-Martin-d'Hères), et de nombreuses agences mobiles dans les communes.

www.veloplus-m.fr
accueil@metrovelo.fr
09 74 77 73 80

▪ Citiz

Location de voitures en libre-service télécharger l'appli Citiz.

www.alpes-loire.citiz.coop
alpes-loire@citiz.fr
04 76 24 57 25

DÉCHETS/TRI



▪ Numéro vert

Collecte, conseils de tri, achat de bac... Appel et service gratuits du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.

0 800 50 00 27
www.grenoblealpesmetropole.fr/dechets

LOGEMENT



Faire une demande de logement social, améliorer son logement, mettre son bien en location ou devenir propriétaire en accession sociale : découvrez les actions de la Métropole.

www.grenoblealpesmetropole.fr/logement

ÉNERGIE



▪ Réduire sa facture

Suivre vos conso d'énergie au quotidien, connaître les astuces pour les réduire.

www.grenoblealpesmetropole.fr/metroenergies

▪ Changer sa cheminée

Avec la Prime air bois, installez un appareil de chauffage bois plus performant et moins polluant.

www.grenoblealpesmetropole.fr/poele

EAU



▪ L'eau potable

www.grenoblealpesmetropole.fr/eaupotable

Pour Grenoble, Champ-sur-Drac, Claix, Échirolles, Eybens, Gières, Meylan, Mont-Saint-Martin, Noyarey, Proveysieux, Quaix-en-Chartreuse, Saint-Égrève, Saint-Martin-le-Vinoux, Sassenage, Varcis, Veurey-Voroize :
Tél. de 8h à 12h et de 13h à 16h30 au 04 76 86 20 70

Pour les autres communes de la Métropole: **Tél. du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h au 04 85 59 50 00**

▪ Les eaux usées

www.grenoblealpesmetropole.fr/eauxusees
04 76 59 58 17

VOIRIE



▪ Problème sur l'espace public

Nids de poule, mobiliers cassés, feux tricolores défectueux... contactez-nous :

0 800 500 027
www.grenoblealpesmetropole.fr/voirie

PARTICIPATION



▪ Plateforme participative : nouveau site web !

Consultations en ligne, interpellations citoyennes, appels à projets divers, enquêtes publiques, boîte à idées...

www.metropoleparticipative.fr

VOS QUESTIONS NOS RÉPONSES

Peut-on garer son vélo dans un parking couvert ?

▪ Oui, vous pouvez stationner votre vélo dans l'un des 13 parcs de stationnement automobile couverts de Grenoble. Pour souscrire à ce service, il suffit de vous adresser à l'accueil de l'un de ces parkings. Il est aussi possible de garer son vélo de façon sécurisée dans l'un des 12 parcs à vélos de Mvélo+, ou dans l'un des 33 Mvélobox du territoire ou encore, en demandant l'installation d'une Minibox dans votre rue. Retrouvez la liste des parkings concernés et les solutions de stationnement pour les vélos sur grenobalpesmetropole.fr et veloplus-m.fr.

COLLECTE DE TEXTILES



Du 24 avril au 4 juin à vos placards !

Grenoble Alpes Métropole relance l'opération de collecte de textiles dans 43 communes du territoire. Y seront installés 95 conteneurs temporaires afin de recueillir les vêtements, chaussures et linges de maison – même usés ou déchirés – dont vous voulez vous séparer. Rien de plus simple : il suffit de repérer le conteneur le plus proche de chez vous sur le site grenoblealpesmetropole.fr/textiles puis, une fois votre tri effectué, de mettre vos textiles dans un sac bien fermé et de déposer celui-ci dans le conteneur souhaité. Les textiles doivent être propres, non mouillés ou souillés par des produits chimiques, de la graisse, de la peinture... Depuis son lancement en 2018, 521 tonnes de textiles ont ainsi été recyclées par le biais de cette opération. Bon ménage de printemps !

grenoblealpesmetropole.fr/textiles

LE VÉLO, C'EST LA SANTÉ !

5 bonnes raisons de pédaler

Quelques kilomètres chaque matin éloignent le médecin ! Un nombre grandissant d'études scientifiques l'attestent : monter en selle régulièrement est source de bienfaits pour le corps et pour la tête. En quoi le vélo peut-il devenir votre atout santé du quotidien ? Notre réponse en cinq points avec l'aide du docteur Stéphane Doutreleau, cardiologue du sport au CHU de Grenoble.

1

SE PRÉMUNIR CONTRE LES MALADIES CHRONIQUES

Se déplacer à vélo plutôt qu'en voiture aurait une incidence significative sur le risque de mourir d'une maladie cardiovasculaire (-24 %) ou même d'un cancer (-16 %). Tel est le résultat d'une étude britannique menée sur 25 ans auprès de plus de 700 000 personnes et publiée dans *The Lancet*, en mai 2020¹. « On accumule les preuves scientifiques à ce sujet, confirme le docteur Stéphane Doutreleau. Aujourd'hui, il n'est plus permis de douter des effets positifs de l'activité physique sur l'incidence de pathologies liées à notre mode de vie comme l'hypertension artérielle, le diabète ou l'obésité. »

2

MIEUX VIVRE À TOUS LES ÂGES

« On pointe souvent du doigt les plus jeunes, mais globalement les capacités d'effort de toute la population diminuent », alerte Stéphane Doutreleau. En cause : l'inactivité et la sédentarité qui concernent 95 % de la population française². Pour atteindre la recommandation d'activité physique minimale de 30 minutes par jour, rien de tel que le vélo. Peu traumatisant sur le plan ostéoarticulaire,

il s'intègre facilement à un emploi du temps chargé. « Pratiquer le vélotaf, par exemple, c'est faire du sport sans s'en apercevoir. » Et bonne nouvelle, il n'est jamais trop tard pour commencer ! « Reprendre une activité physique même à 70 ans aura des effets bénéfiques sur la santé », assure le cardiologue.

3

GARDER LE MORAL

Bénéfique sur le plan physique, le vélo agit également sur la santé psychique. « L'activité physique réduit les syndromes dépressifs, améliore la qualité de sommeil, stimule la mémoire », détaille Stéphane Doutreleau. Et la liste est encore longue. Monter en selle permet de combattre le stress, prévient la maladie d'Alzheimer (-29 %)³, améliore l'estime de soi... En d'autres termes, le vélo rend serein et heureux !

4

RÉDUIRE LA PRISE DE MÉDICAMENTS

Des coups de pédales plutôt que des pilules ? Le docteur Doutreleau l'atteste : « Chez certains patients qui pratiquent régulièrement, on peut réduire, voire arrêter certains médicaments. C'est le cas, par exemple, pour le diabète ou l'hypertension. » Pourquoi pas alors

du sport sur ordonnance ? « Le dispositif existe déjà, mais il ne permet pas une prise en charge financière des séances. C'est regrettable, car l'activité physique cumule les effets positifs de nombreux traitements. »

5

PARTICIPER AU BIEN-ÊTRE COLLECTIF

Si le vélo permet de mieux s'oxygéner à titre individuel, il agit également pour que toute la société puisse mieux respirer. « Se déplacer à vélo, c'est contribuer à la réduction de la pollution atmosphérique et de toutes les pathologies associées », indique Stéphane Doutreleau. Des effets bénéfiques pour la collectivité qu'il est possible d'évaluer. Selon l'outil HEAT développé par l'OMS, 52 milliards d'euros d'économies de santé publique auraient été réalisées dans l'Union européenne, en 2018, grâce au vélo, et 18 110 décès prématurés auraient également été évités⁴.

1. *The Lancet* - thelancet.com/journals

2. Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses)

3. PubMed, National library of medicine, département de la Santé des États-Unis

4. Fédération européenne des cyclistes - ecf.com



© Clara Goubault / Grenoble Alpes Métropole



Et le vélo à assistance électrique ?

« Ce n'est pas une mobylette », rappelle le docteur Doutreleau. Malgré la présence d'un moteur, il faut pédaler pour avancer au guidon d'un VAE. « Qui dit activité physique, dit bénéfices pour la santé. Le vélo électrique est un excellent outil pour reprendre le sport en douceur. » En 2021, 660 000 VAE ont été vendus en France.

Le guide

Vingt-cinq balades à vélo à la découverte des patrimoines culturel et naturel de la métropole grenobloise



Patrimoine à vélo : Grenoble Alpes Métropole, Priscilla Parard, éd. Glénat, sept. 2022

« Le vélo stimule le corps et aère la tête »

« J'arrive au travail plus serein »

© Clara Goubault / Grenoble Alpes Métropole



« Le vélo reste mon mode de déplacement favori en ville. J'apprécie le côté pratique. Quel que soit le trafic, les temps de trajet sont stables. C'est également un excellent moyen de compléter mon entraînement de course à pied sans alourdir mon emploi du temps. Après une grosse séance, le vélotaf permet de se détendre les jambes efficacement. Je pédale aussi parce que c'est agréable. Le vélo stimule le corps et aère la tête. »

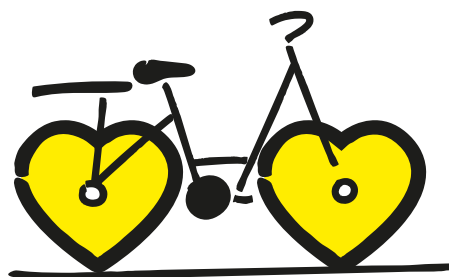
Florence Gay, 33 ans, rédactrice juridique

© Clara Goubault / Grenoble Alpes Métropole



« Je ne suis pas cycliste à l'origine. Je suis passé au vélo, il y a trois ans. Utiliser la voiture pour aller au travail était devenu infernal. Alors j'ai acheté un VAE pour éviter les aléas du trafic et être en accord avec mes convictions environnementales. Chaque jour, je pédale une vingtaine de kilomètres entre Seyssins et la Presqu'île. Un vrai moment de déconnexion. J'évite le stress de la voiture, je prends l'air, j'arrive au travail mieux réveillé et plus serein. Sur le plan mental, les bienfaits sont indéniables. »

Karim Hajjar, 49 ans, ingénieur digital



DE LA TERRE À L'ASSIETTE

IsHere : des produits locaux près de chez vous



Le miel produit par Pierre Ostier, apiculteur à Saint-Martin-d'Uriage, et ses pains d'épices, nougats et pâtes à tartiner au miel font partie des produits labellisés IsHere.

Lancée en 2018 avec le soutien de la Métropole, la marque IsHere garantit au consommateur des produits 100% isérois d'excellente qualité et une juste rémunération des producteurs.

Cufs, fruits et légumes, fromages, miel, viande, lait, charcuterie... La marque IsHere compte près de 1300 produits labellisés, issus de 170 agriculteurs et artisans. L'ensemble des produits sont récoltés, élevés et transformés en Isère. À l'image du miel produit par Pierre Ostier, apiculteur, et de ses produits dérivés tels que pain d'épices, nougat, pâtes à tartiner et autres gourmandises.

Toutes les étapes sont réalisées dans le territoire métropolitain et dans le respect du vivant : de l'élevage des reines jusqu'à la production du miel en passant par la confection des produits transformés à la miellerie de Grenoble. « Je me retrouve dans la volonté de la marque IsHere de valoriser la qualité des produits du terroir et les savoir-faire locaux », précise l'apiculteur qui s'est vu décerner une médaille d'argent au concours général agri-

cole fin février. Pour pouvoir prétendre à la labellisation IsHere, les agriculteurs doivent s'engager à préserver la biodiversité et l'environnement dans leurs pratiques agricoles. Tous respectent a minima les labels officiels de Haute valeur environnementale (HVE) ou agriculture biologique.

BÂTIR DES CIRCUITS DE PROXIMITÉ

« L'enjeu, c'est d'avoir une marque repère pour les consommateurs et une marque d'identification pour les producteurs », explique Pascal Denolly, président de l'association du Pôle agroalimentaire de l'Isère (PAA38). Celle-ci s'occupe de la gestion et de la commercialisation de la marque, portée et financée par les collectivités (Département de l'Isère, Métropole de Grenoble, Pays Voironnais, Grésivaudan, Entre Bièvre et Rhône, CAPI), les chambres consulaires et l'ensemble de



Où trouver les produits IsHere ?

Ils sont aujourd'hui disponibles dans 45 magasins (grandes et moyennes surfaces, épicerie de proximité...). « On veut aller encore plus loin et proposer nos produits dans les petits commerces comme les crémeries, les boucheries... », indique Pascal Denolly.



Situer les points de vente sur nosproduits-ishere.fr



« Cette marque est la signature du savoir-faire de nos agriculteurs et artisans, qui protègent nos terres métropolitaines. Nos produits IsHere sont la garantie d'une provenance locale et d'une juste rémunération des producteurs. »

Salima DJIDEL et Cyrille PLENET, vice-présidentes métropolitaines chargées de la stratégie alimentaire et l'agriculture

la filière (agriculteurs, transformateurs, distributeurs).

Tous sont réunis autour d'un objectif commun : bâtir des circuits de proximité pour valoriser l'agriculture locale et répondre aux besoins des consommateurs en quête de produits de qualité. Des consommateurs et citoyens qui, dans le cadre de la Convention citoyenne métropolitaine pour le climat, ont exprimé leur souhait de voir se développer les circuits-courts dans le territoire, mais aussi de faciliter l'installation des agriculteurs ou encore de soutenir l'agroécologie...

Et si vous vous laissiez tenter par de bons produits qui n'ont pas fait le tour de la planète – et ont donc réduit leur empreinte carbone – avant d'arriver sur les étals de vos supermarchés ? Nos agriculteurs sont de plus en plus nombreux à en proposer. •

AGRICULTURE

Les Terres du Héron, le maraîchage qui décolle



© Clara Goubault / Grenoble Alpes Métropole

Il y a deux ans, Guillaume de Geyer, 38 ans, était ingénieur dans une grande entreprise du sud grenoblois. Aujourd'hui, il est maraîcher.

Il se sent moins stressé, consulte la météo deux fois par jour et commence à avoir les mains calleuses. Il ne manage plus d'équipe mais fait pousser des courges, des tomates, des carottes, des betteraves... sur les Terres du Héron, le nom de son exploitation 100% bio à Sassenage.

RETROUVER DU SENS

« J'avais besoin de retrouver du sens, de faire quelque chose de plus concret et de plus manuel, explique Guillaume de Geyer. Le maraîchage me tentait depuis un moment et j'ai profité d'un congé formation pour me lancer. » Après un an d'études au lycée horticole de Saint-Ismier, il fait la rencontre de

Xavier Moget, maraîcher à Sassenage, qui souhaite passer la main pour devenir paysan-boulangier. « L'ancien » accompagne le « nouveau » pendant un an avant de lui confier les rênes de l'exploitation.

UNE AIDE POUR S'INSTALLER

Guillaume de Geyer a aussi bénéficié de l'accompagnement de la chambre d'agriculture et de la Métropole qui lui a alloué une aide à l'installation de 5 000 euros. « Cet argent m'a permis d'investir dans une nouvelle serre et d'être plus à l'aise sur le plan de la trésorerie. » Il vend ses légumes à la ferme, à deux associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (Amap) et dans une épicerie grenobloise. De quoi envisager de se payer un salaire d'ici la fin de l'année. •

En savoir plus sur terresduheron.fr

En plus de Guillaume de Geyer à Sassenage, la Métropole a aidé trois autres agriculteurs à s'installer en 2022 : à Gières, Corenc et Saint-Martin d'Hères.

RÉEMPLOI

Alpes Consigne remet la consigne en bouteille

C'est un geste qu'il nous faudra probablement réapprendre : ramener ses bouteilles de verres vides chez un commerçant. Créée en 2020, Alpes Consigne est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) dont la Métropole est sociétaire, spécialisée dans le réemploi de la bouteille en verre. Une démarche qui a quasiment disparu en France et qui présente pourtant de nombreux avantages.

MOINS POLLUANT, MOINS CHER

La consigne de verre, c'est moins de matière première, moins de déchets, moins d'énergie, moins de transport, et donc moins d'émissions de gaz à effet de serre. Et c'est aussi moins cher.

73000 BOUTEILLES EN 2 ANS

Selon Alpes Consigne, une bouteille de 75 cl réemployée coûte 0,35 euro contre 0,45 euro pour une bouteille recyclée. L'entreprise collecte les bouteilles dans l'un

de ses 90 points de collecte disséminés en Isère, Savoie et Haute-Savoie. Elle les expédie ensuite dans un centre de lavage industriel à Chabeuil, dans la Drôme. Puis elle les revend à une trentaine de producteurs (de vin, de bière, de jus de fruits...) de la région. Plus de 73 000 bouteilles ont ainsi été réemployées en deux ans.

LOGÉE À « PÔLE R »

Installée à « Pôle R », un site de la Métropole – en cours d'aménagement – spécialisé dans l'économie du réemploi (on vous en parlera cet automne), Alpes Consigne participe, avec une dizaine d'autres acteurs en France, à la renaissance d'une filière abandonnée depuis les années quatre-vingt : « Tout est à refaire, au niveau local et national », confirme Manon Girard, une des cogérantes. Selon la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire de 2021, 10 % des emballages devront être réemployés en 2027. •

Infos sur alpesconsigne.fr



© Clara Goubault / Grenoble Alpes Métropole

Manon Girard est l'une des trois cogérantes d'Alpes Consigne, une coopérative qui compte cinq salariés.

BIODIVERSITÉ

Les premiers crapauducs en construction

Si vous roulez du côté de Varcès, dans un petit tunnel sous la chaussée, vous verrez gambader crapauds, grenouilles, tritons et autres batraciens. Ils circulent en direction d'un bassin où ils pourront se reproduire en toute tranquillité. En effet, la Métropole construit deux crapauducs, des passages sécurisés pour les amphibiens, dont les populations en France ne cessent de décliner. Pourquoi ? Parce que pendant la période de reproduction, ils traversent les routes par milliers, à la merci des automobilistes. Ce type d'aménagement est d'autant plus important que les espèces identifiées sur ce secteur, entre Vercors et Drac, sont toutes protégées dans le droit français : la grenouille agile, le triton palmé et le crapaud commun.

AUSSI DES PASSAGES AÉRIENS POUR LES ÉCUREUILS

D'autres aménagements de protection de la biodiversité existent sur le territoire : abris pour les chauves-souris, passages aériens pour écureuils (des « écurauducs » !), passes à poissons, caméras de détection qui alertent les automobilistes de la présence d'animaux... Partout où elle le peut, la Métropole agit pour préserver la faune sauvage du territoire, en lien avec les acteurs locaux comme le Conservatoire des espaces naturels, la LPO, ou les associations locales de protection de l'environnement.



SECONDE MAIN

Une boutique solidaire dédiée aux articles de sport

Vélos, patins, kimonos, matériel de ski ou d'escalade, chaussures de randonnée... le tout d'occasion – donc à prix réduits – et en bon état. C'est ce que propose la Recyclerie sportive qui a ouvert ses portes en septembre dernier à Grenoble.

Le matériel provient de dons de particuliers, mais aussi de magasins de sport et de clubs qui renouvellent leurs équipements. « L'objectif est de valoriser tout ce qui peut l'être afin de réduire le nombre de déchets d'équipements sportifs », explique Pauline Trotreau, coordinatrice de la boutique de Grenoble.



Située dans la rue Raoul-Blanchard, la boutique est ouverte du mercredi au vendredi de 13 h à 19 h et le samedi de 11 h à 19 h.

Elle a d'ailleurs reçu un soutien financier de la Métropole à ce titre. Un salarié s'occupe de la remise en état et de la petite réparation des équipements collectés. Et quand ce n'est pas possible, le matériel est soit réutilisé (on peut par exemple fabriquer des bracelets à partir de chambres à air de vélos), soit remis dans la boucle du recyclage.

DES ATELIERS DE CO-RÉPARATION

Seule condition pour faire ses achats dans la boutique : s'acquitter d'une adhésion annuelle de 5 euros. Celle-ci donne égale-

ment accès aux ateliers de co-réparation (vélos, skis, rollers, trottinettes...) proposés les mercredis et samedis après-midi. Environ 1 400 personnes ont déjà adhéré à la boutique depuis son ouverture. À l'image de Nassima, 53 ans, ingénieure en environnement : « C'est une collègue de l'Université qui m'a parlé de la recyclerie parce que je cherchais du matériel de ski. Depuis, je viens au moins une fois par semaine et je trouve souvent mon bonheur. Je suis sensible aux enjeux écologiques et le prix joue aussi. » Ce jour-là, Nassima repartira avec un collant de ski et un jogging pour seulement 6 euros.

BANDE DESSINÉE

Histoire d'un artiste en résidence et d'une tablette de chocolat... dévorée !

Dans le cadre d'une résidence organisée par la Métropole, l'auteur de BD Arnaud Quéré a sillonné les écoles et les bibliothèques du territoire pour initier les élèves au 9^e art. L'imagination en action.

« **E**st-ce que vous savez dessiner des carrés ? Ouiiii... Et des rectangles ? Ouiiii... Bon alors, vous savez dessiner une BD. » Arnaud Quéré est auteur de bande dessinée et professeur dans une école d'art à Lyon où il enseigne le dessin et l'animation. Mais aujourd'hui, il n'a pas ses étudiants passionnés et attentifs en face de lui, mais des élèves âgés d'une dizaine d'années – en chaussettes et un brin chahuteurs – de l'école primaire du Sappey-en-Chartreuse.

PERSONNAGE PRINCIPAL ? UNE TABLETTE DE CHOCOLAT

Premier exercice proposé à cette assemblée : apprendre à dessiner un bonhomme. « Bon, on n'a pas dit que ça devait être forcément joli, hein », lance Arnaud Quéré pour soulager tout le monde. Second exercice, plus difficile : dessiner une planche complète racontant une histoire. Résultat : une belle leçon d'imagination et un premier apprentissage de la démocratie. Arnaud Quéré : « Il nous

faut d'abord un personnage principal [...]. Ok, va pour la tablette de chocolat. Qui vote pour ? [...] Et elle fait quoi la tablette de chocolat ? Elle est gentille ou méchante ? [...]. D'accord, elle a peur. Mais qu'est-ce qui se passe après ? » Deuxième case.

DES ATELIERS DANS LES ÉCOLES

Cet atelier fait partie d'une résidence de création et de médiation organisée entre décembre 2022 et avril 2023 par la Métropole. La mission d'Arnaud Quéré : initier les enfants du territoire à la bande dessinée en animant des ateliers dans les écoles et les bibliothèques municipales. Et visiblement, cela a beaucoup amusé ce quinquagénaire : « Les enfants sont souvent sans filtres et cela tombe bien parce que la bande dessinée offre beaucoup de libertés. C'est un endroit où l'on peut encore tout imaginer et tout créer. » Illustration avec les petits élèves du Sappey, toujours en chaussettes : « Ok maintenant, on voit arriver une ombre menaçante sur la tablette de chocolat. Mais c'est quoi



© Mickaël Penverne / Grenoble Alpes Métropole

◆
« La BD est un endroit où l'on peut encore tout imaginer et tout créer »

cette ombre ? [...] Un loup garou ? Un vrai loup garou super effrayant ? Qui vote pour ? [...] » Attention spoiler : la tablette de chocolat finira dans le ventre du loup-garou. •



© Mickaël Penverne / Grenoble Alpes Métropole

Une expo sur les JO 2024

Dans le cadre de la résidence de création et de médiation, Arnaud Quéré a aussi réalisé une BD sur quatre sportifs du club de l'Aviron grenoblois potentiellement « médaillables » aux Jeux olympiques de 2024 : Laura Tarantola, Emma Lunatti, Thibaud Turlan et Ferdinand Ludwig. Ses planches feront l'objet d'une exposition itinérante de mai à décembre 2023.

Plus d'infos à venir sur grenoblealpesmetropole.fr

La forêt, ça sert à quoi ?

Nous vivons dans la métropole de France où il y a le plus de forêts. Nous aimons nous y promener et y faire des cabanes. Mais au fait, les forêts, à quoi servent-elles ?

La forêt recouvre plus de la moitié de la surface de notre métropole grenobloise : 57 % du territoire, soit 32 500 hectares, soit... 1 550 fois le parc Mistral ! Nous vivons dans métropole la plus « forestière » de France. Si on ajoute les arbres de ville, avec les arbres des parcs, des jardins, ceux présents le long des rues, c'est 68 % de notre agglomération qui est couverte par le feuillage des arbres en été. Tant mieux, car nous avons besoin des arbres !



LA FORÊT, NOTRE AMIE

La forêt est bien plus qu'un lieu pour se promener ou faire des cabanes. D'abord, c'est un concentré de biodiversité ①. Des milliers d'espèces animales et végétales y vivent et nous avons besoin d'elles, nous faisons tous partie d'un même « écosystème ».

Ensuite, la forêt filtre l'air et rend la planète vivable. Elle capture le CO₂ et nous rend un air plus respirable. L'ombre de ses arbres évite la concentration de chaleur et rafraîchit l'air.

Aussi, les racines des arbres tiennent le sol des montagnes. Cela protège contre l'érosion créée par le vent et la pluie ou évite les chutes de pierres.

Enfin, la forêt nous donne son bois. Les arbres sont entretenus et coupés pour produire du bois pour la construction ou pour se chauffer. Dans la métropole, 600 entreprises, soit en tout 2 700 personnes travaillent le bois. Pour la construction, c'est un matériau de bonne qualité, qui ne pollue pas et dure longtemps, particulièrement apprécié donc !

Sans oublier que la forêt dessine nos paysages entre vallées et montagnes. Vous imaginez tourner les yeux vers la Chartreuse et ne plus voir la forêt ?

À QUI APPARTIENT LA FORÊT ?

Nous profitons tous des bienfaits de la forêt... Mais saviez-vous que la forêt appartient toujours à quelqu'un ? C'est soit un propriétaire privé (une personne), soit une municipalité ou un ensemble de communes, soit l'État français (on parle alors de forêt domaniale). Dans la Métropole, 60 % de la forêt est privée. La Métro possède elle-même aussi des forêts : le Bois des Vouillants, au parc du château d'Eybens, autour du fort du Mûrier ou au parc Hubert-Dubedout. Alors, pour être sûr de ne pas être sur une propriété privée, et pour respecter les sous-bois et leur écosystème, mieux vaut rester sur les sentiers balisés.

LES ARBRES DE DEMAIN

Vous l'avez compris : nos forêts sont précieuses, il faut en prendre soin. Les professionnels de la forêt s'en préoccupent. Avec la hausse des températures et le manque de pluie, ils plantent aujourd'hui les forêts de demain : des arbres adaptés à un futur plus chaud et plus sec, des espèces que l'on trouve par exemple dans le sud de la France (le micocoulier de Provence, le cèdre, le chêne vert, etc.). Pour les forêts de vos enfants !

En savoir plus : grenoblealpesmetropole.fr/205-un-territoire-forestier.htm



Des arbres en ville aussi

Pour profiter de l'effet des arbres qui absorbent le CO₂ et rafraîchissent l'air, la Métropole de Grenoble a décidé d'augmenter les plantations d'arbres en ville. C'est le « Plan Canopée » ② adopté en 2022. Le projet ? Que 30 % de la ville soit recouverte par des arbres en 2030 (27 % aujourd'hui), et 40 % en 2050. Vous verrez donc des arbres être plantés partout : le long des rues, sur les parkings, les places, les talus. Les jardiniers doivent ruser pour pouvoir les planter car, sous terre, il y a aussi les canalisations d'eau, les tuyaux de gaz, les câbles électriques et fibre optique.

DÉFINITIONS :

① **La biodiversité** : c'est l'ensemble de tout ce qui est vivant sur terre : plantes, arbres, insectes, animaux, etc. Cela parle aussi de comment tous ces êtres vivants fonctionnent entre eux : on appelle cela un « écosystème ».

② **La canopée** : c'est le nom donné à la partie de la forêt constituée par la cime des arbres.



FRICHE INDUSTRIELLE

Du chocolat à la pomme



© Grenoble Alpes Métropole / Clara Groubault

L'usine Cémoi, rue Ampère à Grenoble, a gardé le nom de sa première vocation, le chocolat. Aujourd'hui propriété de la Métropole, elle abrite un journal, une école, des start-up... Et même une équipe de chercheurs d'Apple !

Le bâtiment A est le plus spacieux avec ses nombreux espaces communs (sanitaires, cuisines...), témoins de l'époque de la chocolaterie.

C'est un double bâtiment de 13 000 m², qui a gardé le nom de son premier occupant: Cémoi. Construite dans l'urgence en 1922, cette usine de la rue Ampère est l'un des pôles centraux du quartier Bouchayer-Viallet. Le long du Drac, ce quartier industriel s'est érigé, durant la Première guerre mondiale, en haut lieu de fabrication d'obus. Aujourd'hui, ce passé industriel est toujours visible dans un quartier reconverti dans le tertiaire.

DES BUREAUX DEPUIS 1979

La chocolaterie, qui a employé jusqu'à 500 personnes sur le site, a succombé à la montée du cours du cacao dans les années soixante-dix – reprise dans les années quatre-vingt, la marque Cémoi a subsisté. En 1979, la Ville de Grenoble rachète le bâtiment qu'elle transforme en

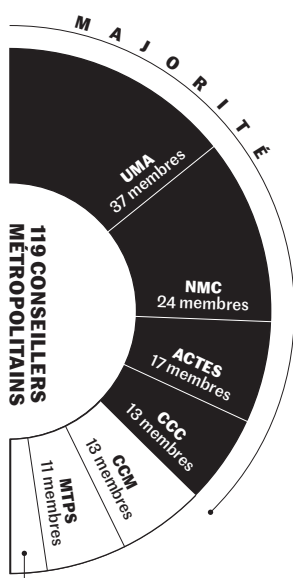
bureaux, afin de perpétuer une activité économique dans cette friche industrielle. Depuis, des dizaines d'entreprises s'y sont succédé, bien loin de la confiserie. Parmi les locataires historiques, le journal *Le Petit Bulletin*, l'école SupCréa, la luthière Hélène Guichard... Aujourd'hui, la Métropole, qui a récupéré le lieu en 2015, consacre la location des bureaux aux start-up.

Le bâtiment A, le plus spacieux, s'organise autour d'une cour dominée par les hautes fenêtres rouge de l'ancienne usine. À l'intérieur, les longs couloirs blancs sont parsemés de messages laissés par la street-artiste Petite Poissone. La particularité du lieu, ce sont les nombreux espaces partagés (sanitaires, cuisines...), témoins d'une architecture qui n'était pas, au départ, prévue pour accueillir des dizaines de structures différentes.

UNE CONCENTRATION DE TECHNOLOGIES

Les 150 personnes qui y travaillent sont, pour la majorité d'entre elles, dans le secteur des technologies : on y trouve par exemple Hydrao, qui développe un pommeau de douche au débit écologique ; Skaping, qui fournit des webcams de haute qualité aux sites touristiques ; ou encore Bladetips Energy, qui travaille sur des éoliennes volantes... Ce n'est plus une start-up depuis longtemps, mais les usines Cémoi hébergent même, depuis 2016, une équipe de recherche d'Apple ! Profitant de la proximité de STMicroelectronics, la marque à la pomme a installé une vingtaine de salariés dans ces locaux, qu'elle a dotés d'une salle blanche, pour développer la recherche sur les composants photo de ses téléphones. •

Expression des 7 groupes politiques représentés à la métropole. Chacun d'entre eux dispose de 900 signes pour exprimer son point de vue.



GO-SDDCC
3 membres
+ membre hors groupe

LE CONSEIL EN DIRECT

PROCHAINES SÉANCES PUBLIQUES
VENDREDI 28 AVRIL À 10H - SÉANCE SPÉCIALE CONVENTION CITOYENNE MÉTROPOLITAINE POUR LE CLIMAT - à Alpexpo, avenue d'Innsbrück à Grenoble.

ET VENDREDI 26 MAI À 10H
1 place André-Malraux à Grenoble.

Pour toutes les informations sur le lieu et les conditions, rendez-vous sur grenoblealpesmetropole.fr/conseilmetro

SUR LE WEB
Le conseil métropolitain sera visible en direct sur grenoblealpesmetropole.fr



UMA

Anne Sophie Olmos
Conseillère municipale de Grenoble
Lionel Coiffard
Conseiller municipal de Vizille
Coprésidente et coprésident du groupe Une Métropole d'Avance (UMA)



Pour une gestion juste et collective de l'eau !

L'actualité nous ramène à la question de l'eau. Il s'agit de réfléchir dès aujourd'hui à la préservation et à la juste répartition de cette ressource. Ce bien commun est sous tension et il nous revient, acteurs de l'action publique, d'assurer sa disponibilité pour les besoins des habitant-e-s de notre métropole. Le plan eau lancé ce jeudi 30 mars par Emmanuel Macron manque d'ambition au vu des enjeux climatiques et cache les responsabilités des gros consommateurs d'eau derrière les usages domestiques. L'eau est une ressource vitale à protéger et à gérer au bénéfice de toutes et tous. Les pénuries, les pollutions de l'eau ou le manque d'installations d'assainissement ont un impact négatif sur la sécurité alimentaire, la santé, l'égalité entre les sexes et les conditions de vie. Il nous faut définir une stratégie territoriale globale dédiée à l'eau, permettant d'organiser la prise de soin de la ressource comme la priorisation des usages. En tant que bien commun de l'humanité, l'eau doit être pensée et gérée de manière coopérative.

unemetropoleavance.fr



NMC

Corinne Lemarié
Adjointe au Maire de Varcis-Allières-et-Risset
Anahide Mardirossian
Adjointe au maire de Saint-Martin-le-Vinoux
Coprésidente du groupe Notre Métropole Commune (NMC)



Pour une Métropole égalitaire et inclusive !

La Métropole de Grenoble porte des politiques publiques fortes de lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité femmes/hommes. La collectivité gère La Maison pour l'égalité à Échirolles, un lieu ressource afin de sensibiliser, informer et favoriser les projets en faveur de l'égalité femmes / hommes. La Métropole de Grenoble a également créé un Réseau partenaires égalité regroupant les acteurs du territoire autour de la lutte contre les discriminations. Des permanences gratuites d'écoute et de consultation juridique sont par ailleurs organisées au plus près des habitants. De nombreux champs restent à investir afin de porter plus loin l'ambition métropolitaine en matière d'égalité salariale, d'accès aux droits et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Des enjeux qui seront abordés lors du « Féminisme fait le printemps », un cycle de conférences et débats débutant le 27 avril !

facebook.com/notremetropolecommune



ACTES

Souad Grand
Adjointe au Maire du Pont-de-Claix
Bertrand Spindler
Maire de La Tronche
Coprésidente et coprésident du groupe Arc des communes en transitions écologiques et sociales (Actes)



ZFE : écoute, souplesse, réalisme

La zone à faibles émissions de particules nocives pour la santé (ZFE) est en consultation auprès du public. Nous ne pouvons plus consentir passivement à nos comportements nocifs pour la santé. Réduire la pollution de l'air, c'est incontournable. Après une phase d'écoute des habitantes et des habitants fin 2022, des solutions de souplesse, de réalisme, mais aussi d'efficacité, ont été définies par la métropole, avec les 13 communes du périmètre de la ZFE. Ainsi, celles et ceux qui utilisent peu leurs véhicules, ou uniquement le samedi et le dimanche, ou qui souhaitent accéder aux parkings relais ou aux établissements de soin, pourront utiliser leur véhicule ancien. Des aides au changement de mobilité ou des aides au changement de véhicules seront proposées. Ne rien faire du tout disent les uns, ou faire encore plus vite, disent les autres. Nous ne croyons pas aux radicalismes qui désespèrent, dans un sens ou dans l'autre, mais nous croyons au volontarisme qui comprend, qui accompagne et qui s'adapte aux réalités sociales.

facebook.com/elusactes.lametro



CCC

Jacqueline Madrennes

Adjointe au Maire d'Échirolles

Jérôme Rubes

Adjoint au Maire de Saint-Martin-d'Hères

Zone à faibles émissions : Il faut d'abord développer les transports en commun comme alternative à la voiture

La ZFE doit s'appliquer le 1^{er} juillet sur 13 communes de la métropole. Nous avons dit notre opposition à cette mesure imposée par l'État. S'il faut bien sûr lutter contre la pollution de l'air qui fait de nombreuses victimes, la ZFE est peu efficace. Le vrai enjeu réside dans le développement des transports collectifs, leur gratuité et dans la rénovation énergétique des bâtiments. Le chauffage est la première cause de pollution. Mais l'État ne débloque pas les moyens nécessaires. La ZFE est surtout injuste car ce sont les plus modestes qui seront pénalisés. Cette analyse est ressortie majoritairement de la consultation volontaire. La ZFE sera donc non permanente, permettra des dérogations et sera doublée d'un dispositif d'accompagnement et d'aide. Malgré cela, de nombreux ménages seront pénalisés. Nous avons donc proposé que dans un premier temps, seuls les ménages les plus aisés soient contraints. Nous continuerons à agir pour que la ZFE ne soit pas une Zone à forte exclusion.

[facebook.com/CommunesCooperationCitoyennete](https://www.facebook.com/CommunesCooperationCitoyennete)



CCM

Dominique Escaron

Maire du Sappey-en-Chartreuse

Président du groupe Communes au Cœur de la Métropole (CCM)

Le prix de l'insécurité !

Lors du dernier Conseil, une délibération aurait pu passer inaperçue, si elle ne mettait pas en exergue une situation délicate dans le quartier de la Villeneuve à Grenoble. En 2021 le projet de reconstruction de cellules commerciales à l'Arlequin a été voté pour un budget de 3,7 M€. Un marché d'appel d'offres a été lancé pour trouver les entreprises pouvant réaliser les travaux. Mais les entreprises ne veulent plus mettre leurs salariés en difficulté et voir leur matériel volé. Les appels d'offres se sont alors succédé, infructueux, jusqu'à ce qu'une entreprise lyonnaise se déclare, mais pour un montant supérieur de 1,7 M€, faisant passer le coût du projet à 5,4 M€, sans même de garantie que des commerçants acceptent de s'y installer ! Le prix d'une gestion qui depuis des années ne permet plus d'espérer, mais qui en plus de brûler l'argent public, désespère les habitants.

[facebook.com/CCMGrenoble](https://www.facebook.com/CCMGrenoble)



MTPS

Laurent Thoviste

Adjoint au maire de Fontaine

Président du groupe Métropole Territoire de Progrès Solidaire (MTPS)

La ZFE sème la zizanie dans la majorité

Grenoble fait partie des 10 métropoles dans lesquelles, selon la loi Climat et Résilience « les normes de qualité de l'air [...] ne sont pas respectées de manière régulière » et « les transports terrestres sont à l'origine d'une part prépondérante des dépassements », et qui, par conséquent, sont soumises à l'obligation d'instaurer une ZFE avant le 1^{er} janvier 2023. Elle est, un comble pour une majorité qui se dit écolo, la dernière à ne pas l'avoir mise en place. La loi laisse les collectivités définir les modalités d'application. Une nouvelle fois nous avons assisté aux divisions de la majorité entre les communistes qui demandaient un report et les écologistes qui voulaient aller plus vite. Avec une pluie d'amendements sur ce qui avait été décidé par leur propre majorité. Nous avons suivi l'avis des habitants avec une ZFE non permanente et des exonérations ciblées.

[grenoblealpesmetropole-MTPS.fr](https://www.grenoblealpesmetropole-MTPS.fr)
[facebook.com/GrenobleMTPS](https://www.facebook.com/GrenobleMTPS)
twitter.com/GrenobleMTPS



OSCCDC

Alain Carignon

Conseiller municipal de Grenoble

Président du groupe d'opposition Société Civile, Divers Droite et Centre (OSCCDC)

Dominique Spini et Nicolas Pinel

Conseillère et conseiller municipaux de Grenoble

Politique de la ville : la valse des millions

La Métropole mobilise plus de 5 millions d'euros pour la restructuration des commerces de la galerie de l'Arlequin. Mais elle a été incapable de sauver le dernier boulanger et le dernier boucher, victimes de la paupérisation du quartier et de l'extension de Grand Place que les élus de la majorité ont impulsée, véritable aspirateur du sud de la ville qui asphyxie le commerce de proximité. Les fautes urbanistiques se poursuivent sans tirer aucun enseignement du passé, sans bénéfice pour les habitants placés dans une nasse dont ils ne peuvent sortir. Tant que la majorité refusera de se saisir de nos propositions de requalification, de mixité d'usage qui permettraient de sauver la valeur des biens et d'assurer une revitalisation commerciale, la collectivité continuera de faire valser les millions... pour rien.

Contactez-nous :
societecivile38@gmail.com



GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE

Libre et engagé, **je choisis l'eau du robinet**

85 % de l'eau distribuée sur le territoire n'est pas traitée car elle est naturellement bonne pour toute la famille*. La Métropole agit pour protéger cette ressource.

*La maternité du CHU Grenoble Alpes recommande l'eau de la Métropole pour les bébés.

Pour en savoir plus,
scannez-moi ou visitez
tinyurl.com/gam-eau



kinelva.com


GRENOBLEALPES
MÉTROPOLE

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

3 rue Malakoff – 38031 Grenoble Cedex 01
04 76 59 59 59

Accueil du public au 1 place André-Malraux à Grenoble
grenoblealpesmetropole.fr/contact



Directeur de la publication Christophe Ferrari | **Directeur de la communication/Rédacteur en chef** Emmanuel Chion | **Responsables photos** Clara Goubault | **Photos** Lucas Frangella, Clara Goubault, Mickaël Penverne, Vianney Thibaut | **Secrétaire de rédaction** Adeline Charvet | **Rédaction** Nathalie Anula, Eva Paoli, Adeline Charvet, Olivier Godin, Hélène Jusselin, Philippe Napoletano, Mickaël Penverne | **Recture et corrections** Adeline Charvet, Carol Duheyon | **Mise en page & illustrations** la-mine.com | **Administration** Nadine Bertocello, Sandrine Magro | **Impression** Imprimerie France Offset Typo (FOT) | **Distribution** Géo Diffusion – Dépôt légal à parution – Distribution toutes boîtes aux lettres – Dépôt en nombre : mairies et équipements métropolitains | Tirage 220 000 ex. - Papier 100 % recyclé, certifié PEFC ; 100 % issu de gestion durable de la forêt | **Illustration de couverture** ©Clara Goubault /Grenoble Alpes Métropole